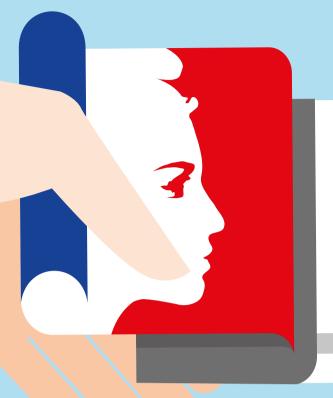
L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie



LE CHEQUE ÉNERGIE





Le chèque énergie est attribué **SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.**



Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.



Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire.

IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À

ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE EN SAVOIR +

www.chequeenergie.gouv.fr